

*Déploiement de la démarche ESG au sein de la  
société de gestion Capital Export*

*Exercice 2017*

***Avril 2018***

## Table des matières

Table des matières	2
Acronymes	3
Introduction	4
I. Démarche générale de prise en compte des critères ESG	5
1. <i>Politique générale de la société de gestion</i>	5
2. <i>Stratégies ESG mises en place au niveau de la société de gestion et des OPC</i>	6
▪ Définitions, cibles et objectifs	6
▪ Méthodologie d'analyse des critères ESG	8
▪ Ressources à la disposition de la société pour mettre en place ces stratégies	9
3. <i>Perspectives</i>	9
II. Analyse de la mise en œuvre des critères ESG dans la société de gestion Capital Export	10
1. <i>Gouvernance</i>	10
2. <i>Social</i>	11
3. <i>Environnement</i>	12
III. Analyse de la mise en œuvre des critères ESG dans les OPC	14
1. <i>Analyse ESG pré-investissement (sélection)</i>	14
2. <i>Analyse post-investissement (suivi)</i>	14
▪ Gouvernance	15
▪ Société	15
▪ Environnement	16
Conclusion et perspectives	17

## Acronymes

AFIC : Association Française des Investisseurs pour la Croissance (depuis janvier 2018 : France Invest)

AMF : Autorité des Marchés Financiers

CAT : Centre d'Aide par le Travail

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte n°2015-992 du 17 août 2015

OPC : Organisme de Placement Collectif

PPE : Parties Prenantes externes à l'Entreprise

PRI : aussi UN-PRI – Principes de l'Investissement Responsable des Nations-Unies

RCCI : Responsable de la Conformité et Contrôle Interne

RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise

SGP : Société de Gestion de Portefeuille

TEE : Transition Energétique et Ecologique

## Introduction

Capital Export considère que toute activité financière doit s'inscrire dans un cadre rigoureux pour contribuer à un développement harmonieux de l'Homme dans son environnement. Convaincus que l'analyse extra-financière est un facteur de création de valeur et de pérennité de l'entreprise, et ce faisant, une composante essentielle de la stratégie d'investissement, Capital Export s'engage depuis plusieurs années dans la démarche ESG.

Le présent rapport vise à rendre publiques les informations générales requises au titre de l'article 173-VI de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) concernant la stratégie des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) en matière de prise en compte des informations ESG dans leurs politiques d'investissement.

Au 31 décembre 2017, Capital Export gère un fonds unique, le fonds Capital Export I, impliquant 9 participations.

Les « informations ESG investisseurs » au titre de l'exercice 2017 sont ainsi publiées en un seul document (le présent rapport) accessible publiquement sur le site internet : [www.capital-export.fr](http://www.capital-export.fr)

## I. Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Il s'agit de présenter « la démarche générale (...) de la société de gestion de portefeuille sur la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques »<sup>1</sup>.

### 1. Politique générale de la société de gestion

Créée en 2011, Capital Export est une société de gestion indépendante ayant pour mission d'accélérer la croissance des PME et ETI françaises par une politique active d'accompagnement stratégique et de croissance externe, prioritairement à l'international.

Avec le fonds Capital Export I, la société a effectué des opérations de capital-développement et de transmission dans 9 participations, principalement dans le secteur de l'industrie. En 2018, Capital Export va lancer le fonds Capital Export II qui s'inscrira dans la même démarche.

Part dans les participations – Fonds Capital Export I	
Secteur d'activité	
- Industrie	56 %
- Biens de consommation	11 %
- Télécom	11 %
- Médical	11 %
- Logiciel	11 %

Part dans les participations – Fonds Capital Export I	
Type d'opération	
- Transmission	56 %
- Capital-développement	44 %

**La liste des OPC prenant en compte des critères ESG<sup>2</sup>** se réfère aux investissements effectués dans le cadre du fonds Capital Export I.

L'encours de nos fonds sous intégration ESG, c'est-à-dire répondant à notre charte éthique et appliquant la liste d'exclusion ESG, correspond à 100 % des fonds investis dans Capital Export I.

La part des encours prenant en compte la démarche ESG par rapport aux encours totaux gérés par la société de gestion est de 100 % au 31 décembre 2017.

<sup>1</sup> Décret n°2015-1850, article 1<sup>er</sup> et article D533-16-1 II-1° du COMOFI

<sup>2</sup> Article D533-16-1 II-1° du COMOFI

**Nous sommes engagés dans une démarche pour comprendre les attentes de nos souscripteurs et de nos bénéficiaires<sup>3</sup>.**

Une partie importante des capitaux confiés à Capital Export provient d'investisseurs institutionnels (banques, compagnies d'assurance ou caisses de retraites) avec lesquels nous organisons des points réguliers. En outre, nous répondons à leur demande de reporting et aux questionnaires qu'ils nous soumettent.

Nous comptons également, parmi nos souscripteurs, des industriels et des entrepreneurs disposant d'expériences concrètes du développement international, qu'ils sont heureux de partager avec les dirigeants que nous accompagnons.

Nous mettons aussi en œuvre avec les équipes dirigeantes des participations, un plan de réflexion et d'action dans l'objectif commun de dynamiser le développement international, d'étudier les options de croissance externe, et de réfléchir à certains processus opérationnels.

**Notre démarche vise aussi à les informer et à prendre en compte leurs retours en ce qui concerne les critères ESG<sup>4</sup>.**

La société de gestion informe ses souscripteurs de ses objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance pris en compte dans sa politique d'investissement lors de la réunion annuelle des souscripteurs.

Les participations sont, quant à elles, impliquées par la soumission annuelle des grilles d'analyse ESG et la discussion des résultats fait partie des échanges entre la société et le directeur d'investissement.

## 2. Stratégies ESG mises en place au niveau de la société de gestion et des OPC

Capital Export intègre dans sa politique d'investissement et d'accompagnement ainsi que dans sa gestion interne, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- **Définitions, cibles et objectifs**

La priorité accordée par Capital Export aux enjeux ESG s'est matérialisée par **l'adhésion à des chartes et initiatives<sup>5</sup>**, l'ancrant depuis son origine dans des actions promouvant les critères ESG. Les principes et objectifs de ces documents de référence nourrissent et organisent globalement la démarche ESG de Capital Export.

Déjà signataire de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'AFIC, Capital Export a franchi en 2016 une nouvelle étape en rédigeant sa propre charte éthique afin de porter avec plus de force ses valeurs. Début 2017, Capital Export a renforcé son engagement en adhérant aux Principes de l'Investissement Responsable (PRI).

---

<sup>3</sup> Article D553-16-1 II-5° du COMOFI

<sup>4</sup> Article D533-16-1 II-1° du COMOFI

<sup>5</sup> Article D533-16-1 II-1° du COMOFI

Les membres de France Invest, connue alors en tant qu'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance), conscients de « *l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des investisseurs en capital, exprimant les valeurs, les responsabilités ainsi que les engagements auxquels la profession souscrit. L'expérience acquise et la progression des attentes de la société les ont conduits en 2014 à faire évoluer cette Charte* » en une **Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance**<sup>6</sup>. Capital Export, en signant cette Charte lors de sa création a voulu affirmer son engagement sur des objectifs en termes d'enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux, et de bonne gouvernance.

**L'initiative PRI (Principes de l'Investissement Responsable)** a été lancée en 2006 par les Nations-Unies et a élaboré 6 principes de l'investissement responsable autour du postulat selon lequel « *les investisseurs ont le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de leurs bénéficiaires, ce qui implique la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance* »<sup>7</sup>. Capital Export adhère aux PRI depuis 2017.

*Figure 1 : Les 6 principes de l'Investissement Responsable (UN-PRI)*

- 1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- 2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Source : UNEP Finance Initiative, UN Global Impact (2014)

La SGP a souhaité formaliser en 2016 ses principes éthiques en tant qu'entreprise et investisseur dans **la Charte Ethique ESG de Capital Export**, publiée sur son site Internet.

Ces principes sont les suivants :

- a) favoriser l'équité, la transparence, le respect d'autrui et l'honnêteté ;
- b) s'assurer du respect de la personne humaine, de la défense des libertés humaines fondamentales, du bien commun, de la solidarité et de l'attention portée aux plus faibles ;
- c) encourager un développement économique de long terme, créateur d'emplois et de ressources économiques durables et qui s'effectue dans le respect de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (notamment les clients, fournisseurs, investisseurs et employés) ;
- d) assurer la protection de l'environnement.

Cette charte, partagée et intégrée par l'ensemble des salariés, est la transcription des valeurs qui guident Capital Export depuis sa création et englobe les enjeux ESG.

<sup>6</sup> <http://www.franceinvest.eu/fr/france-invest/deontologie/la-charte-des-investisseurs.html>

<sup>7</sup> UNEP Finance Initiative, UN Global Impact (2014), Intégration des critères ESG dans le capital-investissement. Guide à l'usage des sociétés de gestion (GPS).

▪ Méthodologie d'analyse des critères ESG

Capital Export a travaillé avec Ethifinance, cabinet spécialisé dans les processus ESG pour les opérateurs de l'asset management et du private equity, pour élaborer le cadre de sa propre démarche en la matière. Il s'agissait en effet de s'approprier les critères ESG afin de les décliner de manière adaptée et réaliste au sein de son environnement et en particulier dans les participations actuelles et futures gérées par les Fonds Capital Export.

Ainsi, Capital Export a établi une grille de critères ESG cohérente avec la taille et le niveau d'organisation des entreprises visées.

Cette grille s'exprime autour de 4 axes, déclinés en 18 indicateurs :

- Environnement
- Social
- Gouvernance
- Parties Prenantes externes à l'Entreprise (PPE)

Elle est appliquée à la société de gestion et aux participations de Capital Export. Chaque année, Capital Export sollicite ses participations pour remplir cette grille, qui est ensuite analysée et compilée pour suivre, et encourager le cas échéant, certaines actions ESG.

Figure 2 : grille ESG Capital Export

N°	Thème	Indicateurs
1	Gouvernance	L'entreprise a-t-elle formalisé une politique de Responsabilité Sociétale (RSE) ?
2	Gouvernance	L'entreprise a-t-elle mis en place un Conseil de surveillance (ou équivalent) ?
3	Gouvernance	L'entreprise a-t-elle mis en place un Comité de Direction (ou équivalent) ?
4	Social	Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) en fin d'année - en ETP
5	Social	Nombre de CDI créés ou supprimés au cours du dernier exercice, dont augmentation liée à une croissance externe
6	Social	Nombre de salariés en CDI, formés dans l'année
7	Social	Nombre de salariés en CDI, personnes en situation de handicap
8	Social	Taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt de travail / nombre de millions d'heures travaillées)
9	Social	Taux d'absentéisme au cours de l'exercice (nombre d'absences hors maternité / nombre de jours théoriques de travail)
10	Environnement	Existence d'une certification environnementale (ex : ISO 14001, EMAS ou autres), ou d'un système de management de l'environnement (EMS : Environment Management System)
11	Environnement	Consommations énergétiques hors transport (kWh)
12	Environnement	Avez-vous réalisé un bilan carbone et effectuez-vous un suivi des émissions de CO2 ?
13	Environnement	Avez-vous recours à des prestataires spécialisés sur le traitement et recyclage des déchets, et utilisez-vous, ou produisez-vous, des produits dangereux ?
14	Environnement	Avez-vous une politique environnementale formalisée, et avez-vous mis en place des pratiques visant à réduire votre empreinte environnementale ?
15	PPE	Délais de paiement moyens des fournisseurs (nombre de jours)
16	PPE	Existence d'une certification qualité (ex : ISO 9001)
17	PPE	Suivez-vous des indicateurs de satisfactions clients ?
18	PPE	L'entreprise a-t-elle connu des litiges au cours de l'année écoulée (environnementaux, sociaux, de gouvernance ...) ?



- Ressources à la disposition de la société pour mettre en place ces stratégies

Capital Export est une structure dans laquelle toute l'équipe est consciente de l'importance d'une démarche ESG adaptée, et est engagée au quotidien dans son déploiement, en particulier :

- Président : Jean-Mathieu Sahy, RCCI (Responsable de la Conformité et Contrôle Interne)
- Associé-fondateur : Jean de Puybaudet, Référent ESG
- Responsable Middle Office : Pascale Gilbeau
- RCCI indépendant : Bénédicte Verlaine

### 3. Perspectives

Le fonds Capital Export II, lancé début 2018, sera l'occasion de renouveler notre feuille de route ESG.

Il s'agira d'actualiser et de développer des méthodologies et des indicateurs pour évaluer les nouveaux axes éventuels.

Assurer la traçabilité de nos démarches est essentiel pour en suivre la progression et mener les actions de progrès souhaitables. Nous envisageons le recrutement d'une personne dédiée à temps partiel à la démarche ESG et une participation accrue à des événements extérieurs y afférents (formation, conférences ESG, etc).

## II. Analyse de la mise en œuvre des critères ESG dans la société de gestion Capital Export

Cette analyse est basée sur la prise en compte des réponses à la grille ESG Capital Export et d'informations complémentaires pertinentes.

### 1. Gouvernance

		2017
Critère 1 GOUV	Entreprise ayant formalisé une politique de Responsabilité Sociétale (RSE)	OUI
Critère 2 GOUV	Entreprise ayant mis en place un Conseil de surveillance (ou équivalent)	OUI
Critère 3 GOUV	Entreprise ayant mis en place un Comité de direction (ou équivalent)	OUI

Concernant le critère 2, la société de gestion ne dispose pas d'un conseil de surveillance en tant que tel mais est soumise par son activité à des contrôles permanents de conformité. Son activité est strictement encadrée par son autorité de tutelle, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont elle a obtenu l'agrément en 2010.

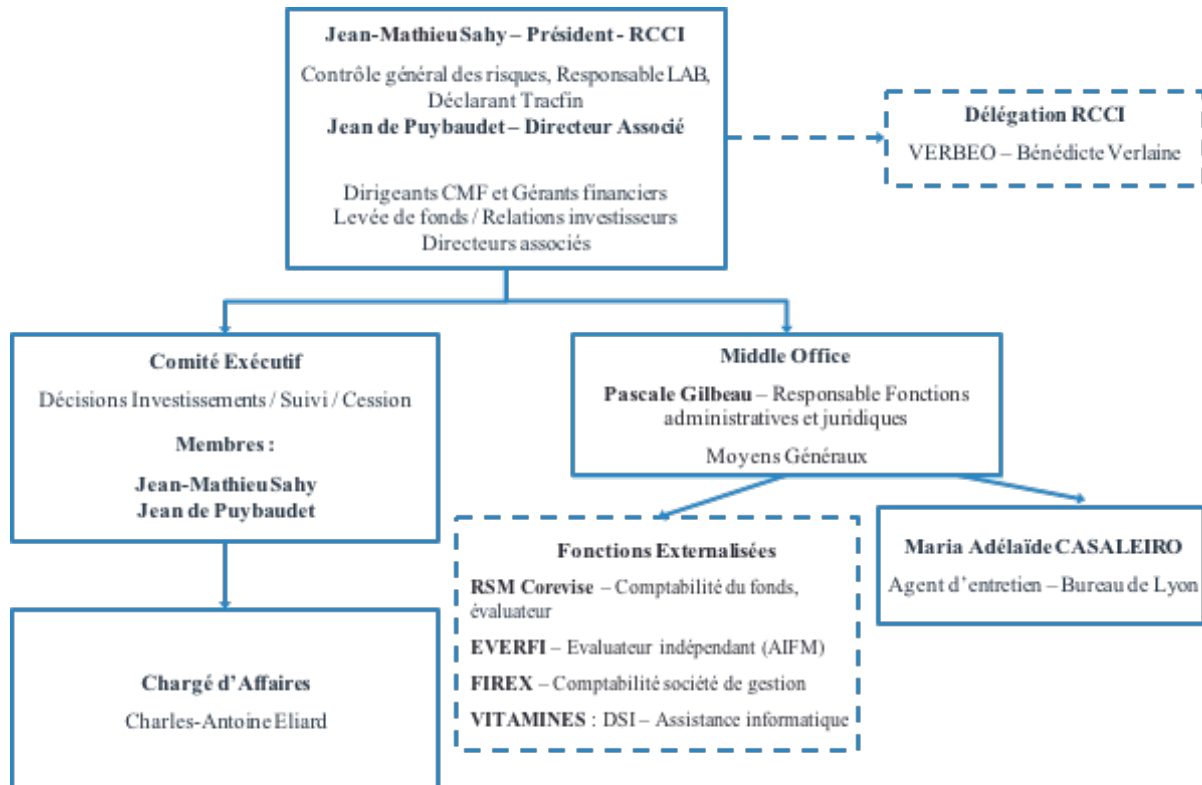
La conformité de toute action avec les prescriptions de l'AMF fait l'objet d'un contrôle réalisé par le délégataire RCCI, indépendant de la société de gestion.

Les procédures encadrant l'activité de la société sont rédigées et régulièrement mises à jour. Elles concernent plus d'une trentaine d'items : relation clients, lutte anti-blanchiment, politique de gestion des risques... Ainsi, la procédure de reporting des dysfonctionnements et incidents permet à tout salarié de faire part au RCCI de ses interrogations sur des dysfonctionnements qu'il aurait constatés dans la mise en œuvre des obligations de conformité.

Concernant le critère 3, les postes du Président et du Directeur Général sont séparés.

Le Président est désigné pour représenter la société à l'égard des tiers ; le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Figure 3 : Organigramme de la société de gestion Capital Export - 2017



## 2. Social

Nous présentons ci-après les critères relatifs à la société et aux parties prenantes externes à l'entreprise.

		2017
Critère 4 SOCIETE	Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) en fin d'année - en ETP	5
Critère 5 SOCIETE	Nombre de CDI créés ou supprimés au cours du dernier exercice, dont augmentation liée à une croissance externe	1
Critère 6 SOCIETE	Nombre de salariés en CDI, formés dans l'année	4
Critère 7 SOCIETE	Nombre de salariés en CDI, personnes en situation de handicap	0
Critère 8 SOCIETE	Taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt de travail / nombre de millions d'heures travaillées)	0
Critère 9 SOCIETE	Taux d'absentéisme au cours de l'exercice (nombre d'absences hors maternité / nombre de jours théoriques de travail)	0
Critère 15 PPE	Délais de paiement moyens des fournisseurs (nombre de jours)	30 jours

Critère 16 PPE	Existence d'une certification qualité (ex : ISO 9001)	OUI
Critère 17 PPE	Suivez-vous des indicateurs de satisfaction clients ?	NON
Critère 18 PPE	L'entreprise a-t-elle connu des litiges au cours de l'année écoulée (environnementaux, sociaux, de gouvernance ...) ?	NON

Concernant le critère 6, chaque année, la société organise une formation de Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme à laquelle participent tous les salariés en lien avec l'activité d'investissement. Au-delà de cela, Capital Export encourage ceux-ci à suivre des formations qualifiantes en recensant et diffusant les formations possibles et pertinentes via le serveur informatique.

Le critère 9 renvoie à une réflexion plus large car l'absentéisme est souvent défini par rapport au seul taux d'absentéisme, ce qui est loin d'être satisfaisant. Néanmoins, il constitue un indicateur d'alerte. Il convient de s'interroger sur le caractère délibéré de l'absentéisme, sur sa récurrence, son caractère inopiné (ex. accident du travail).

Pour le critère 15, nous avons mis en place un outil de suivi du paiement des factures indiquant la date d'exigibilité de chacune d'elles.

Pour le critère 16, l'agrément AMF et les contrôles effectués par notre RCCI délégataire sont un gage de qualité.

Capital Export est impliqué dans le déploiement de la démarche ESG et a participé en 2017 à des événements ESG organisés par France Invest et Swen Capital Partners notamment.

#### Projets de la société au plan social :

- Embauche de nouveaux salariés pour accompagner le développement de la société de gestion, notamment un directeur d'investissement et un chargé de mission ESG
- Actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées
- Formation et développement des compétences

### 3. Environnement

		2017
Critère 10 ENV	Existence d'une certification environnementale (ex : ISO 14001, EMAS ou autres), ou d'un système de management de l'environnement (EMS : Environment Management System)	N/A
Critère 11 ENV	Consommations énergétiques hors transport (kWh)	4986
Critère 12 ENV	Avez-vous réalisé un bilan carbone et effectuez-vous un suivi des émissions de CO2 ?	N/A

Critère 13 ENV	Avez-vous recours à des prestataires spécialisés sur le traitement et recyclage des déchets ?	OUI
Critère 14 ENV	Avez-vous une politique environnementale formalisée, et avez-vous mis en place des pratiques visant à réduire votre empreinte environnementale ?	OUI

Pour le critère 11, l'installation dans de nouveaux locaux en 2017 a été l'occasion de lancer une réflexion approfondie sur la gestion du mix énergétique.

Pour le critère 13, Capital Export stipule dans sa charte la protection de l'environnement. Nous avons mis en place des actions concrètes :

- Recyclage de papiers avec « La Cocotte à Papiers »
- Recyclage encre toner
- Réduction de l'empreinte carbone liée aux transports

Nous n'utilisons pas de produits dangereux.

**Projet de la société au plan « environnement » :**

- Aller plus loin dans la réflexion environnementale
- Renforcer les outils mis en œuvre au sein de la société (par ex. parc automobile plus « vert », optimisation des déplacements)

### III. Analyse de la mise en œuvre des critères ESG dans les OPC

Capital Export exerce l'ensemble de ses activités dans le respect de sa Charte et en conformité avec ses obligations légales et réglementaires, tant dans ses rapports avec les tiers qu'au niveau transactionnel et organisationnel.

#### 1. Analyse ESG pré-investissement (sélection)

Lors de son analyse préliminaire, Capital Export examine si les investissements envisagés entrent dans le cadre ou non des exclusions éventuelles, précisées dans sa Charte éthique :

*Les activités et comportements suivants sont considérés par Capital Export comme contraires à l'éthique et sont des Facteurs d'exclusion : (i) les activités de nature criminelle et / ou déshumanisantes ; (ii) la marchandisation de l'être humain et de son corps ; (iii) les manipulations génétiques sur le corps humain à d'autres fins que thérapeutiques.*

*Et en particulier dans le domaine financier : (i) la spéculation purement vénale et la recherche exclusive du profit à court terme ; (ii) le recours excessif à l'endettement ; (iii) les durées d'investissement et les objectifs de rendements déconnectés des réalités sociales, écologiques et économiques ; (iv) les rémunérations disproportionnées par référence aux salaires pratiqués dans l'économie réelle ; (v) l'hyper-complexification des montages juridiques et financiers ; (vi) le recours aux sociétés-écrans et aux mécanismes juridiques exonérant des responsabilités inhérentes aux activités économiques et financières ; (vii) l'absence d'avertissement face à des comportements incompatibles avec les principes et objectifs éthiques décrits ci-dessus.*

Au cours du processus de sélection, Capital Export prend en compte des informations ESG en provenance des données brutes des entreprises considérées et de partenaires extérieurs qualifiés.

#### 2. Analyse post-investissement (suivi)

Pendant la période de détention, Capital Export collecte annuellement auprès de ses participations des informations sur les développements ESG à l'aide de la grille présentée dans la première section de ce rapport.

Les réponses, sur le mode déclaratif, sont analysées afin de mettre en exergue les points de vigilance et les progrès effectués par chacune des participations.

Nous proposons ci-après une présentation consolidée des réponses des participations selon l'échantillon suivant :

	2017
Nombres de participations	9
Nombre d'entreprises interrogées	9
Nombre de répondants	7

L'analyse présentée concerne uniquement les participations ayant retourné la grille ESG complétée (7 participations, soit 78 % du total des participations).

- Gouvernance

		2017
Critère 1 GOUV	Entreprises ayant formalisé une politique de Responsabilité Sociétale (RSE)	14%
Critère 2 GOUV	Entreprises ayant mis en place un Conseil de surveillance (ou équivalent)	71%
Critère 3 GOUV	Entreprises ayant mis en place un Comité de direction (ou équivalent)	71%

- Société

Nous présentons les critères relatifs à la société et aux parties prenantes extérieures de l'entreprise.

		2017
Critère 4 SOCIETE	Salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) en fin d'année - en ETP - Entreprises avec +50 salariés - Entreprises avec -50 salariés	43 % 57 %
Critère 5 SOCIETE	CDI créés ou supprimés au cours du dernier exercice, dont augmentation liée à une croissance externe - Entreprises avec création de CDI - Entreprises avec suppression de CDI - Entreprises n'ayant pas communiqué cette information	57 % 29 % 14 %
Critère 6 SOCIETE	Salariés en CDI, formés dans l'année - Entreprises avec 0 % à 29 % de salariés formés dans l'année - Entreprises avec 30 % à 59 % de salariés formés dans l'année - Entreprises avec 60 % à 100 % de salariés formés dans l'année	29 % 43 % 29 %
Critère 7 SOCIETE	Salariés en CDI, personnes en situation de handicap - Entreprises avec 0 % de personnes en situation de handicap - Entreprises avec 1 à 4 % de personnes en situation de handicap - Entreprises avec +5 % en situation de handicap	43 % 43 % 14 %
Critère 8 SOCIETE	Taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt de travail / nombre de millions d'heures travaillées) - Entreprises avec taux = 0 - Entreprises avec taux < 45 - Entreprises avec taux > 45 - Entreprises n'ayant pas communiqué l'information	43 % 14 % 29 % 14 %
Critère 9 SOCIETE	Taux d'absentéisme au cours de l'exercice (nombre d'absences hors maternité / nombre de jours théoriques de travail) - Entreprises avec taux < 3% - Entreprises avec taux > 3% - Entreprises n'ayant pas communiqué l'information	57 % 14 % 29 %
Critère 15 PPE	Délais de paiement moyens des fournisseurs (nombre de jours) - Entreprises avec délai de paiement +30 jours - Entreprises avec délai de paiement +40 jours - Entreprises avec délai de paiement +60 jours	14 % 43 % 43 %

Critère 16 PPE	Existence d'une certification qualité (ex : ISO 9001) - OUI - NON	57 % 43 %
Critère 17 PPE	Suivez-vous des indicateurs de satisfactions clients ? - OUI - NON	86 % 14 %
Critère 18 PPE	L'entreprise a-t-elle connu des litiges au cours de l'année écoulée (environnementaux, sociaux, de gouvernance ...) ? - OUI - NON	43 % 57 %

Pour le critère 7, certaines entreprises ont mentionné avoir recours à des sous-traitants et/ou des prestataires employant des personnes en situation de handicap : CAT, ESAT, entretien des espaces verts, entretien des locaux.

▪ Environnement

		2017
Critère 10 ENV	Existence d'une certification environnementale (ex : ISO 14001, EMAS ou autres), ou d'un système de management de l'environnement (EMS : Environment Management System) - OUI - NON	14 % 86 %
Critère 11 ENV	Consommations énergétiques hors transport (kWh) - < 200 000 kWh - < 600 000 kWh - < 800 000 kWh - Information non communiquée	29 % 14 % 29 % 29 %
Critère 12 ENV	Avez-vous réalisé un bilan carbone ? Effectuez-vous un suivi des émissions de CO2 ? - OUI - NON	0 % 100 %
Critère 13 ENV	Avez-vous recours à des prestataires spécialisés sur le traitement et recyclage des déchets, et utilisez-vous, ou produisez-vous, des produits dangereux ? - OUI - NON	57 % 43 %
Critère 14 ENV	Avez-vous une politique environnementale formalisée, et avez-vous mis en place des pratiques visant à réduire votre empreinte environnementale ? - OUI - NON	57 % 43 %



## Conclusion et perspectives

En 2018, nous souhaitons poursuivre notre ambition de faire de la démarche ESG, un véritable projet transversal, stratégique et mobilisateur et nous allons continuer l'intégration des critères ESG au sein des participations dans lesquelles nous investissons.

Objectif : encourager les participations à fournir plus d'informations quant aux critères ESG

- Porter à 100% le nombre de participations qui renseignent la grille (contre 78% aujourd'hui)
- Augmenter les échanges (entretiens) pour analyser avec les participations les données issues de la grille ESG, et évaluer de manière ouverte les axes de progrès

Perspectives :

- Diagnostic ESG des participations en portefeuille (visite sur site, échanges réguliers sur les enjeux et actions ESG) afin d'accompagner plus étroitement les participations dans cette démarche et élaborer des plans d'action
- Accompagnement ESG au cours de la croissance : agir en partenariat avec nos participations sur les points de vigilance identifiés ; évaluer les changements effectués à la suite de cette analyse
- Organisation de rencontres entre souscripteurs, participations, institutions et chefs d'entreprise (par ex. conférences ou petits déjeuners / déjeuners).